

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines Mercredi 9 novembre 2022

Avis administratifs

7304036301 - AA



COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS
SEINE ET OISE

Elaboration du règlement local de publicité
intercommunal (RLPi)

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du mardi 8 novembre 2022 à 9 h 00
au vendredi 9 décembre 2022 à 17 h 00

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté n° 2022_128, le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a décidé de soumettre à enquête publique le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise pendant une durée de 32 jours consécutifs, du mardi 8 novembre 2022 à 9 h 00 au vendredi 9 décembre 2022 à 17 h 00. Le projet concerne l'ensemble des 73 communes situées sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le RLPi est un document qui encadre les conditions d'installation des publicités, enseignes et préenseignes sur un territoire donné, en l'espèce le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. Pour cela, le RLPi adapte les règles nationales (code de l'environnement) aux spécificités du contexte local.

S'inscrivant sous l'empire de la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, le projet de RLPi traduit une double logique d'harmonisation des règles à l'échelle des 73 communes (des principes communs applicables à tout le territoire sont définis) et de modulation des règles en fonction des différentes ambiances urbaines (4 zones de publicité sont délimitées).

Le dossier de RLPi est constitué du rapport de présentation, du règlement, des plans de zonage, des annexes.

Les avis de toutes les personnes publiques associées et consultées ainsi que les avis des communes membres seront aussi joints au dossier d'enquête publique.

Par décision du tribunal administratif de Versailles en date du 4 avril 2022, une commission d'enquête a été désignée, présidée par M. Dominique MASSON.

Ont également été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête M. Jacques SAUVAGET et M. Claude BRULÉ.

Durant la période de l'enquête publique du mardi 8 novembre 2022 à 9 h 00 au vendredi 9 décembre 2022 à 17 h 00, les pièces du dossier, en versions papier et numérique sur un poste informatique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un des membres de la commission d'enquête, seront déposés dans 5 lieux d'enquête :

- l'antenne administrative de la Communauté urbaine désignée siège de l'enquête, accueilli du bâtiment, 12 rue des Pierrettes - 78200 Magnanville, le lundi, le mercredi et le vendredi : de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30,

- la mairie de Conflans-Sainte-Honorine, service urbanisme, 63, rue Maurice-Berteaux, 78700 Conflans-Sainte-Honorine, le lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le jeudi de 13 h 30 à 17 h 30,

- la mairie des Mureaux, service urbanisme, place de la Libération, 78130 Les Mureaux, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois de 8 h 30 à 12 h 00,

- la mairie de Mantes-la-Jolie, service urbanisme, 31, rue Gambetta, 78200 Mantes-la-Jolie, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 (19 h 00 le mardi), et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00,

- les services techniques de Poissy, direction de l'urbanisme et stratégie foncière, 112 ter, rue du Général-de-Gaulle, 78300 Poissy, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Chacun pourra prendre connaissance dudit dossier aux jours et heures précisés ci-dessus (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle).

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera consultable sur le site : <http://elaboration-rlpi-gpseo.enquetepublique.net>

Le public pourra sur ce site prendre connaissance de l'intégralité des pièces du dossier, et émettre son avis, ses propositions et observations sur le projet de RLPi, pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans chacun des 5 lieux d'enquête désignés plus haut, aux jours et heures précisés (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle) ;

- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :

<http://elaboration-rlpi-gpseo.enquetepublique.net> ;

- soit par courriel à l'adresse électronique :

elaboration-rlpi-gpseo@enquetepublique.net.

- soit en les adressant par écrit à M. MASSON, président de la commission d'enquête pour l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal, CU GPS&O, immeuble Autoneum, rue des Chevries, 78410 Aubergenville.

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront publiées sur le site <http://elaboration-rlpi-gpseo.enquetepublique.net>.

L'ensemble des observations et propositions du public sera tenu à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

Les observations et propositions reçues après la clôture de l'enquête publique, le vendredi 9 décembre à 17 h 00, ne pourront être prises en compte.

Des permanences assurées par un ou plusieurs commissaires sont organisées pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Conflans-Sainte-Honorine, mairie, 63, rue Maurice Berteaux :
1re permanence : mardi 15 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 ;
2e permanence : lundi 28 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 ;
3e permanence : samedi 3 décembre de 9 h 00 à 12 h 00.

- Les Mureaux, mairie, place de la Libération :

1re permanence : jeudi 10 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
2e permanence : samedi 19 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
3e permanence : mercredi 7 décembre de 9 h 00 à 12 h 00.

- Mantes-la-Jolie, mairie, 31, rue Gambetta :

1re permanence : mardi 8 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 ;
2e permanence : samedi 19 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
3e permanence : vendredi 9 décembre de 14 h 00 à 17 h 00.

- Poissy, services techniques, 112 ter, rue Général-De-Gaulle :

1re permanence : mercredi 9 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
2e permanence : samedi 26 novembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;
3e permanence : jeudi 8 décembre de 15 h 00 à 18 h 00.

Le rapport et les conclusions motivées définitifs de la commission d'enquête seront transmis au Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. Ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à l'antenne administrative de la Communauté urbaine, sise 12, rue des Pierrettes à Magnanville sur rendez-vous, par mail à planification-urbanisme@gpseo.fr ou par courrier au Président de GPS&O, Immeuble Autoneum, rue des Chevries, 78410 Aubergenville. Le rapport et les conclusions définitifs de la commission d'enquête seront aussi disponibles sur le site internet de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise www.gpseo.fr et sur le site Internet dédié : <http://elaboration-rlpi-gpseo.enquetepublique.net>.

Au terme de cette enquête publique, le Conseil communautaire de la Communauté urbaine pourra approuver le RLPi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Cette approbation aura lieu après que les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport de la commission d'enquête auront été présentés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les maires des communes membres en application des dispositions de l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme.

La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise peut être saisie, par tout intéressé, de toute demande d'information sur le projet soumis à enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Claire CHATEAUZEL (planification-urbanisme@gpseo.fr), cheffe de projet RLPi, service planification de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise
Cécile ZAMMIT-POPESCU

73082001 - AA

Préfecture des YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités territoriales

Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Commune nouvelle de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Création d'une place publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - RAPPEL

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- l'utilité publique du projet de création d'une place publique à l'angle des rues Wauthier et Grande Fontaine

- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 34 jours consécutifs, du 7 novembre 2022 au 10 décembre 2022 inclus.

Commissaire enquêteur : M. Jean-Yves LAFFONT, conseiller général des établissements de santé à l'inspection générale des affaires sociales

Lieu de l'enquête : Centre administratif de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye (86-88, rue Léon-Désoyer)

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public au centre administratif de Saint-Germain-en-Laye aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans le centre administratif de Saint-Germain-en-Laye aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,

- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Saint-Germain-en-Laye, afin d'être annexées au registre,

- soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-drct-enquetepublique@yvelines.gouv.fr.

Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête. Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront, au centre administratif de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, aux jours et heures suivants :

- mardi 8 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

- mardi 15 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

- samedi 3 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h 30

- vendredi 9 décembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, à la Préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye ainsi que sur le site internet de la préfecture :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines, Direction de la réglementation et des collectivités territoriales, Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques, 1, rue Jean Houdon, 78010 Versailles cedex. EP 22-525 / contact@publilegal.fr

Avis administratifs

7306866801 - AA

Commune
de SAINT-GERMAIN-
EN-LAYE

Modification n°2
du plan local d'urbanisme
de Saint-Germain-en-Laye

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 29 septembre 2022 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Saint-Germain-en-Laye, le maire, M. Arnaud PERICARD a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à cette procédure.

A cet effet, M. Michel RIOU, ayant pour profession chef de projets industriels, a été désigné par la vice-présidente du Tribunal administratif de Versailles comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroule au centre administratif de la mairie, 86-88, rue Léon-Désoyer du lundi 7 novembre à 9 h 00 au samedi 10 décembre à 12 h 30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- le lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00,

- du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 17 h 30,

- le samedi de 9 h 00 à 12 h 30.

Le dossier d'enquête publique est également disponible en ligne, sur le site de la ville, dans la rubrique urbanisme et aménagement.

M. le commissaire enquêteur recevra le public au centre administratif de la mairie le :

- mercredi 16 novembre de 14 h 30 à 17 h 30,

- samedi 26 novembre de 9 h 30 à 12 h 30,

- vendredi 2 décembre de 14 h 30 à 17 h 30,

- samedi 10 décembre de 9 h 30 à 12 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Saint-Germain-en-Laye, peuvent être consignées sur les registres d'enquête mis à disposition du public : registre papier disponible au centre administratif de la mairie ou registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante :

<http://modification-n-2-plu-sgel.enquetepublique.net>

Les observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse suivante : modification-n-2-plu-sgel@enquetepublique.net ou par écrit à l'intention du commissaire enquêteur, au centre administratif, 86-88, rue Léon-Désoyer.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à M. le Maire de Saint-Germain-en-Laye dans le délai d'un mois et pourront être consultés au centre administratif et sur le site internet de la ville à l'issue de l'enquête.

Vie de sociétés

7307276501 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 octobre 2022, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination sociale : COCO JF
Durée : 99 ans.

Siège social : 75, rue Voltaire, 78500 Sartrouville.

Capital social : 1 000 euros, libéré en totalité.

Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de café, bar, restaurant, brasserie.

Président : M. Jean-François OLIVEIRA, demeurant à Sartrouville (78500), 75, rue Voltaire.

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS Versailles.

Pour avis

7307755401 - VS

MBS MENUISERIE BÂTIMENT

SECOND OEUVRE

Société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros

5, 21 Cent-Yart, La Vallée-Yart
78640 SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

404 352 965 RCS Versailles

NOMINATION

Selon assemblée générale ordinaire du 5 mai 2022, M. Joaquim SOUSA, demeurant à Davron (78810), 11, rue Saint-Jacques, a été nommé directeur général, à compter du 5 mai 2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Versailles.

Pour avis.

7307569301 - VS

SOGINCO

SC société en liquidation
Capital social : 1 500 euros

Siège social :
63, avenue Maréchal-Foch
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

501 634 299 RCS Versailles

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 21 octobre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21 octobre 2022.

Mme Claire GINDRE, demeurant 332, rue de la Clémenterie, 78630 Orgeval a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

7308190301 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : DOCTEUR FRANCOIS BRUCHOU ET ASSOCIÉS.

Forme : SARL.
Capital social : 19 645 euros.

Siège social : 14, square Castiglione Del Lago, 78190 Trappes.

440585925 RCS de Versailles.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 octobre 2022, le gérant a décidé, à compter du 1er novembre 2022, de transférer le siège social à 2 bis, rue Stephenson, Centre Médical de L'Olivier, 78180 Montigny-le-Bretonneux.

Et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Mention sera portée au RCS de Versailles.

Vie de sociétés

7308175001 - VS

PAKOB

Société par actions simplifiée
au capital de 9 146,94 euros
porté à 7 622,45 euros

Siège social : 1, place de Bassigny
78310 MAUREPAS
RCS Versailles 340 430 198

DIMINUTION DE CAPITAL

Il résulte :

- du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2022,

- des PV des décisions du président du 26 septembre 2022 et du 31 octobre 2022

que le capital social a été réduit d'un montant de 1 524,49 euros par voie de rachat et d'annulation de 100 actions.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et 45 cts (7 622,45 euros) divisé en 500 actions de 15,24 euros chacune de valeur nominale, libérées en totalité. Les 500 actions représentant chacune une quotité du capital.

Pour avis,
Le Président.

LES ANNONCES
LÉGALES ET
JUDICIAIRES

Urbanisme
PLU ?
le Courrier
des Yvelines

est habilité à publier
les annonces légales
sur le département
des Yvelines

Dernier délai pour saisir, lundi 14 h
Notre service insertion est à votre disposition.
Tél. 02 99 32 50 43
Fax. 0 820 309 009*
(0,124 TTC/mo)
e-mail : annonces.legales@medias.fr

LES ANNONCES
LÉGALES ET
JUDICIAIRES